

établira un nouveau centre de prières et de grâces, qui sera comme un gage de paix et de prospérité.

—Ce sera un sanctuaire où les mères de famille aimeront à venir se mettre sous le patronage de la bonne mère sainte Anne, qui est le plus beau modèle qu'on puisse proposer aux Mères chrétiennes, surtout à une époque où l'éducation de leurs enfants s'affirme plus que jamais comme le plus difficile et le plus sacré des devoirs.

—De plus, sainte Anne a été toujours honorée comme la patronne des âmes affligées. Nous établirons ici une œuvre de prières dont le but spécial sera d'obtenir la patience dans les épreuves et de relever tant d'âmes victimes, en plus grand nombre qu'à aucune autre époque, du malheur et du découragement.

—Enfin, nous espérons établir dans notre église le centre d'une grande œuvre de Patronage pour tous les Bretons, établis à Paris, qui, hélas ! s'y perdent en trop grand nombre et tombent souvent dans une profonde misère.

—Tel est l'ensemble d'œuvres à la fois chrétiennes et sociales que nous comptons abriter un jour sous les murs du nouveau sanctuaire."



FAVEURS OBTENUES PAR SAINTE ANNE (1)

Grâce et guérison. *O. C., Ste-Cécile de Horton.*—Faveurs obtenues. *J. D., Québec.*—Reconnaissance. *St-Germain de Grantham.*—Grâce à sainte Anne, des os fracturés ont été remis sans difficulté. *J. T., Lévis.*—Guérie d'un mal de jambe fort grave à la suite d'une neuveine. *Mme R., Jeune Lorette.*—Guérison complète. *Mme D. M., Trois-Pistoles.*—Plusieurs faveurs. *Mme C. G., Lac St-Jean.*—Deux faveurs. *Mme A. G., Beauport.*—Diphthérie guérie. *C. R.*—Un jeune homme qui tombait du haut mal jusqu'à 7. ou 8 fois par jour, guéri après plusieurs neuvaines à saint Anne. *L. D., St-Roch.*—Deux enfants guéris de la diphthérie. *A. I., St-Pierre, I. O.*—Usage d'une main rendue. *Dme A. M.*—Grave maladie de cœur disparue après

(1) Conformément au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de ces faits.